

Annecy, le 28 septembre 2022

Travaux

Lancement des travaux rue du Mont Blanc et avenue d'Aix-les-Bains à partir du lundi 3 octobre 2022

Rue du Mont-Blanc

À partir du lundi 3 octobre 2022 et pour une durée de 11 mois, le SYANE et la Ville d'Annecy effectuent des travaux d'enfouissement de réseaux rue du Mont-Blanc, entre l'avenue de France et le chemin des collines.

Ce chantier se déroulera en deux phases :

- à partir du lundi 3 octobre 2022 et pour 8 mois : travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, de téléphone, de fibre et d'éclairage public.
- second trimestre 2023 : travaux d'aménagement consistant à recalibrer la rue, végétaliser, créer des espaces dédiés aux cycles et au stationnement.

Les incidences sur la circulation et le stationnement

- Pendant toute la durée du chantier la rue du Mont Blanc sera interdite à la circulation. Seul l'accès riverains sera maintenu.
- Des déviations de circulation seront mises en place, y compris pour la ligne de bus Rythmo 3 dont les arrêts Novel, Arcalod, Colline/Mont blanc seront supprimés. Le terminus sera reporté sur l'arrêt Annapurna.
- Le stationnement sera interdit au droit des travaux. Renseignements auprès d'Annecy Parkings : parkings@annecy.fr ou 04 50 33 87 99.

Avenue d'Aix-les-Bains

À partir du lundi 3 octobre et pour une durée d'environ 2 semaines, des travaux d'aménagement du parking « Horizen » et de ses accès seront réalisés pour le compte de la Ville d'Annecy.

Ce chantier se déroulera en deux phases :

- du 3 au 7 octobre : travaux de jour pour l'aménagement du parking
- du 10 au 13 octobre : travaux de nuit pour la reprise et la modification de l'îlot central, pour réaliser les accès (3 nuits dans la semaine)

Les incidences sur la circulation et nuisances

- Interdiction de stationner sur le parking pendant toute la phase des travaux
- Accès au parking souterrain maintenu pour les riverains
- Alternat par feux tricolores sur la départementale
- Nuisances sonores à prévoir pendant les phases nocturnes

Les dates du chantier sont données à titre indicatif. Elles supposent que les conditions météorologiques soient favorables et que les travaux ne rencontrent pas d'imprévus.